

Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2022/059

1.6. Maitrise d'oeuvre

Objet : Arrêté attribuant le marché relatif à une mission de maitrise d'oeuvre pour la mise en conformité du système épuratoire de la Commune de JOUDES

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'oeuvre, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que le lagunage du bourg de la Commune de JOUDES ne dispose plus des capacités épuratoires suffisantes pour traiter la pollution domestique reçue,

CONSIDERANT que des travaux sont ainsi nécessaires pour augmenter la capacité de traitement de la lagune,

CONSIDERANT la consultation lancée le 29 septembre 2022 pour une mission de maitrise d'oeuvre relative à la mise en conformité du système épuratoire de la Commune de JOUDES pour une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 730 000 € HT,

CONSIDERANT les offres des candidats et les résultats de la consultation,

ARRETE

Article 1^{er}

Le marché relatif à une mission de maitrise d'oeuvre pour la mise en conformité du système épuratoire de la Commune de JOUDES est attribué au Cabinet BALLANDRAS sis à TOURNUS (71700) pour un montant global estimatif de 44 640 € HT soit 53 568 € TTC décomposé comme suivant :

- Forfait de rémunération provisoire (mission de base) :

Éléments de mission de base	Part de la mission en %	Montant en € HT	Montant TVA en €	Montant en € TTC
AVP	18,54	4 995 €	999 €	5 994 €
PRO	19,12	5 150 €	1 030 €	6 180 €
ACT	14,14	3 810 €	762 €	4 572 €
VISA	4,70	1 265 €	253 €	1 518 €
DET	36,40	9 805 €	1 961 €	11 766 €
AOR	7,11	1 915 €	383 €	2 298 €
TOTAL = FP	100 %	26 940 €	5 388 €	32 328 €

- Montant Missions complémentaires (MC) :


Missions complémentaires (MC)	Montant en € HT	Montant en € TTC
MC1 – Levé topographique	3 900 €	4 680 €
MC2 – Études géotechniques	8 000 €	9 600 €
MC3 – Assistance à la constitution des études environnementales (dossiers Loi sur l'Eau)	5 000 €	6 000 €
MC4 - Assistance à la consultation et à l'exécution des études ou prestations complémentaires (coordonnateur SPS, réalisation de levés bathymétriques, recherche d'amiante et/ou HAP dans les structures de voirie, investigations complémentaires pour la localisation des réseaux enterrés si nécessaire...)	800 €	960 €

Le marché est conclu à compter de sa notification et s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux ou prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

Le commencement de chaque élément de mission sera fixé par ordre de service (article 5.3 du CCAP)

Il est approuvé la signature du marché avec le Cabinet BALLANDRAS.

Publié le : 1^{er} décembre 2022
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 
ID : 071-200071579-20221201-AR2022_059-AR

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

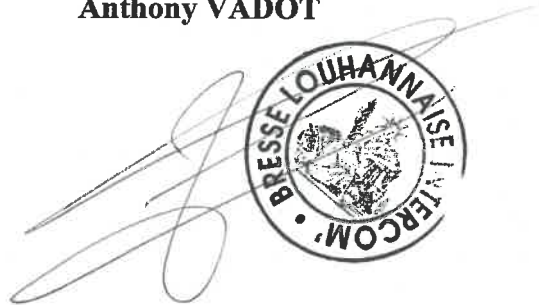

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à LOUHANS

Le 01/12/2022

Le Président

Anthony VADOT

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.